

Le saviez-vous ?

Votre générosité est la principale ressource de l'Église catholique !

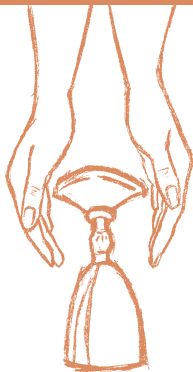
Église catholique en Languedoc-Rousillon

Les offrandes de messe, une intention de prière et un geste de partage

Chaque messe est célébrée pour l'Église et pour le monde entier.

A la demande des fidèles, le prêtre peut ajouter une intention particulière : confier à la prière de la communauté un défunt, un malade, un jeune couple, un nouveau baptisé...

Cette intention de messe est traditionnellement accompagnée d'une offrande : il s'agit d'un acte de partage de la part des fidèles.



• Comment donner ?

Vous pouvez adresser vos intentions de prière et vos offrandes à l'accueil de votre paroisse ou auprès de votre curé.

Le saviez-vous ?

Les offrandes participent à la vie matérielle des prêtres de l'ensemble du diocèse.

Le legs, un soutien pour l'Église de demain

• Comment donner ?

Le legs se fait sous respect de la réserve héréditaire qui est la part de votre patrimoine légalement destinée à vos descendants en ligne directe. Votre notaire pourra vous éclairer sur ce point.

Le saviez-vous ?

Chaque année, ce sont les legs qui permettent aux diocèses d'équilibrer leur budget.

Leguer à l'Église catholique, c'est lui donner les moyens matériels de poursuivre sa mission d'évangélisation, d'éducation et de prière ; d'assurer l'entretien, la réparation et la construction de lieux de culte et de rassemblement...

L'Église est habilitée à recevoir des legs, des donations et des contrats d'assurance vie par la voie de ses Associations diocésaines qui sont totalement exonérées de droits de mutation.



Legs

Association diocésaine de Carcassonne et Narbonne

89 rue Jean Bringer • BP 103
11003 Carcassonne Cedex

Tél. : 04 68 47 05 31

www.aude.catholique.fr

Association diocésaine de Mende

7 rue Mgr de Ligonès
48000 Mende

Tél. : 04 66 65 68 54

www.catholozere.cef.fr

Association diocésaine de Montpellier

Villa Maguelone
31 ter avenue Saint Lazare

CS 82137

34060 Montpellier Cedex 2

Tél. : 04 67 55 06 14

www.catholique-montpellier.cef.fr

Association diocésaine de Nîmes

BP 81455

30017 Nîmes Cedex 1

Tél. : 04 66 36 33 50

www.nimes.catholique.fr

Association diocésaine de Perpignan-Elne

8 rue de l'Académie • CS 30009

66027 Perpignan Cedex

Tél. : 04 68 35 20 65

www.perpignan.catholique.fr

Le saviez-vous ?

• L'Église diocésaine ne reçoit aucune subvention, ni de l'État, ni du Vatican. Le don des catholiques constitue sa principale ressource.

• Votre don au Denier est déductible de votre impôt sur le revenu (à hauteur de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable).

Infos

Parlons d'argent !

Vous êtes attachés aux valeurs chrétiennes, au message de paix et d'amour transmis par l'Évangile. **Vous souhaitez que l'Église puisse poursuivre sa mission**, servante de tous les hommes et en particulier de ceux qui sont les plus fragiles.

Vous êtes reconnaissants de la présence de l'Église à chaque étape de la vie. Une présence qui est rendue possible par l'engagement des prêtres et des salariés laïcs mais aussi des nombreux bénévoles qui les soutiennent, par l'existence de lieux de culte et de rassemblement.

Vous aussi vous faites vivre ce message d'espérance, par votre engagement dans votre paroisse ou dans une communauté chrétienne, par votre attitude vis-à-vis des autres, par votre prière... **Votre don est également un moyen concret de manifester votre appartenance et votre attachement à l'Église catholique.**

Découvrez dans ce document cinq façons complémentaires de donner à l'Église.

Soyez remerciés de votre générosité et de votre fidélité.

Le Denier de l'Église, la contribution annuelle des catholiques à la vie de leur Église

Le Denier de l'Église est la ressource la plus importante du diocèse. Il sert à rémunérer les prêtres en activité et à la retraite ainsi que les salariés laïcs. Votre don permet à l'Église d'accomplir sa mission : annoncer la parole de Dieu, célébrer les grands moments de la vie et servir tout homme.

• Comment et combien donner ?

Vous pouvez donner par chèque ou en espèces, opter pour le prélèvement automatique ou faire un don en ligne sur www.donnonsaudenier.fr

L'Église propose de donner l'équivalent d'une ou deux journées de travail mais le montant de votre participation relève d'un choix personnel. **Tout don, même modeste, est précieux.**

Le saviez-vous ?

Seul un catholique sur dix donne au Denier. La collecte est aujourd'hui insuffisante pour couvrir le budget des rémunérations dans notre diocèse.

La quête, le don pour aider votre paroisse chaque semaine

La quête est une ressource vitale pour votre paroisse qui sert à couvrir les frais de fonctionnement comme le chauffage, l'électricité, le fleurissement de l'église ou les différentes activités pastorales.

Certains dimanches, la quête est affectée à un usage spécifique (comme les vocations ou les missions...), on parle alors de « quête impérée ».

• Comment et combien donner ?

L'Église invite les fidèles à donner au moins 2 € ou 5 € par famille. Cette

offrande est libre et constitue avant tout un geste pour vivre la solidarité et la charité fraternelle entre les fidèles et selon les principes de l'Évangile.

Le saviez-vous ?

La quête a un véritable sens liturgique dans le déroulement de la messe. Au moment où le prêtre présente à Dieu le Pain et le Vin - l'Offertoire - les fidèles, par l'acte de don à la quête, offrent une partie du fruit de leur travail.

Le casuel, le don des grands moments de la vie des catholiques

On appelle « casuel » la participation donnée lors d'un baptême, d'un mariage ou de funérailles. Cette contribution permet de participer aux frais généraux de la paroisse et de couvrir les frais occasionnés par l'ouverture de l'église lors de ces célébrations (frais de chauffage ou d'électricité par exemple).

• Comment et combien donner ?

Le montant de votre participation est laissé à votre appréciation.

Néanmoins, l'Église propose des repères qui tiennent compte de la réalité des coûts : entre 100 et 300 € pour un mariage ou des obsèques ; don libre pour un baptême.

Le saviez-vous ?

Le terme casuel vient de cas, pour désigner cette offrande que l'on fait au cas par cas, pour des cérémonies bien identifiées.